

OBJET :
Aides financières
Délibération n° 2024 - 07

Le **6 mars deux mille vingt-quatre**, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or dûment convoqué s'est assemblé salle de l'espace culturel à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, sous la Présidence de **Monsieur Patrick GUILLOT**.

Nomenclature actes :

7. Finances

7.10.1 Délibérations relatives aux aides sociales

Date de convocation du conseil d'administration : **le 29 février 2024**

Nombre de membres

En exercice : **15**
Présents : **12**
Représentée : **1**
Excusée : **1**
Absente : **1**

Etaient présents : Patrick Guillot, Philippe del Vecchio, Monique Laugier, Elisabeth Rivard, Corinne Brun, Magali Philit, Xavier Lateltin, Michelle Berthon, Marie-Thérèse Picon, Marie Stehly, Alain-Claude Janin, Michel Lombardot.

Etait représentée : Irène Biseau par Elisabeth Rivard.

Etait excusée : Bérangère Papin.

Etait absente : Véronique Doré.

Marie-Thérèse Picon a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Patrick GUILLOT, Président du centre communal d'action sociale, présente à l'assemblée 9 situations pour des demandes d'aides financières.

Le conseil d'administration, Monsieur Patrick GUILLOT entendu et après en avoir délibéré,

Décide l'attribution des aides financières selon le tableau ci-dessous :

N° DE DOSSIER	CATEGORIE D'AIDES	MONTANT DE L'AIDE ACCORDEE	DESTINATAIRE DE L'AIDE	RESULTAT DU VOTE
2024 - 7 - 1a	Orientation n°1 : aide achat mobilier de 1 ^{ère} nécessité	250,00 €	Conforama ou usager	Avis favorable à l'unanimité
2024 - 7 --1b	Orientation n°1 : Aide à l'énergie	240,00 €	Usager	Avis favorable à l'unanimité
2024 - 7 - 2a	Orientation n°1 : Aide au maintien du toit	365,90 €	Alliade ou usager	Avis favorable à l'unanimité
2024 - 7 - 2b	Orientation n°1 : Aide à l'énergie	310,10 €	Usager	Avis favorable à l'unanimité
2024 - 7 - 3	Orientation n°2 : Aide au du périscolaire	Prise en des factures de 60% du périscolaire du 01/02/2024 au 05/07/2024	Commune de Saint Cyr au Mont d'Or	Avis favorable à l'unanimité
2024 - 7 - 4	Orientation n°1 : aide achat mobilier de 1 ^{ère} nécessité	743,98 €	Conforama ou usager	Avis favorable à l'unanimité

2024 - 7 - 5	Orientation n°1 : aide à l'énergie	470,00 €	Usager	Avis favorable à l'unanimité
2024 - 7 - 6a	Orientation n°1 : aide à la gestion du budget du ménage	225,00 €	Bureau de tabac ou usager	Avis favorable à l'unanimité
2024 - 7 - 6b	Orientation n°1 : aide à la gestion du budget du ménage	225,00 €	Bureau de tabac ou usager	Avis favorable à l'unanimité
2024 - 7 - 6c	Orientation n°1 : répondre au besoin 1 ^{er} de la personne	900,00 €	Bastide ou usager	Avis favorable à l'unanimité
2024 - 7 - 7	Orientation n°1 : aide à la gestion du budget du ménage	181,00 €	Serrurerie des Monts d'Or ou usager	Avis favorable à l'unanimité
2024 - 7 - 8	Orientation n°1 : aide à la gestion du budget du ménage	225,00 €	Bureau de tabac ou usager	Avis favorable à l'unanimité
2024 - 7 - 9	Orientation n°1 : aide à l'énergie	843,51 €	/	Avis défavorable à l'unanimité

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en préfecture le :

Et mis en ligne le :

25 MARS 2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Saint-Cyr-au-Mont d'Or, le 6 mars 2024

Le président du CCAS,

Patrick GUILLOT